

Ronis Conseils Sa
49, rue du Rhône
1204 Genève
Téléphone : (+4122) 312 25 74
Télécopie : (+4122) 312 18 89

Télécopie Ronis Conseils sa

29.9.99

A :	M. Joseph FERRAYE	Télécopie:	0033 4 50 04 29 31
De :	Ronis Conseils sa	Date:	Samedi 2 Octobre
Re:		Pages:	4, y compris page de garde
CC:			

Cher Monsieur,

Ainsi que vous me le demandez, je vous remets la copie de la note que j'ai établie après ma rencontre avec Maître MOTTU, à l'attention de Maître Jacques BARILLON. Je souhaite que cette note demeure confidentielle entre nous trois pour les raisons stratégiques que vous pouvez comprendre.

Je me tiens à votre disposition bien sûr.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Didier Tornare



NOTE A Me JACQUES BARILLON

Concerne : Déjeuners avec le notaire.

Les déjeuners avec le notaire ont permis, en synthèse, d'obtenir les informations suivantes :

1.- S'agissant de l'affaire en général.

Le notaire est catégorique. Monsieur FERRAYE est bien le génial inventeur dont s'agit, et il a bien été victime d'une magistrale escroquerie.

Son invention a été exploitée à son Insu et des centaines de millions de dollars ont été empochés par ses associés-collaborateurs-mandataires.

2.- La part revenant à Monsieur FERRAYE.

Le notaire regrette vivement que Monsieur FERRAYE n'ait pas signé le fameux accord qu'il avait préparé avec ses associés-collaborateurs-mandataires, mais aux dires du notaire Monsieur FERRAYE, la veille de la signature de ce document, est allé prendre conseil auprès d'un moine libanais qui lui a déconseillé de signer cet accord.

Cette signature manquée a provoqué l'évaporation des fonds.

A ma demande, le notaire rétorque qu'il sera aujourd'hui très difficile de savoir où ces fonds ont disparu.

A ma demande toujours, le notaire pense que les mandataires genevois n'ont pas touché d'argent.

A ma demande, le notaire pense qu'il est fort peu probable que l'un des mandataires de Genève ait réglé des notes d'hôtel pour Monsieur FERRAYE.

3.- Le Gouvernement français.

Le notaire confirme que des membres importants du Gouvernement français, voire proches d'ELF, ont perçu aussi des montants importants (SIRVEN).

4.- Le cheminement des fonds.

Le notaire dit que les fonds ont été versés par la BANQUE DU KOWEIT pour le compte du Gouvernement koweïtien et qu'il s'agit bien là de milliards de dollars...

5.- Les preuves.

Le notaire dit que Monsieur KASPER-ANSERMET a saisi en son Etude tous les documents qui démontrent ce qui précède.

A ma demande, le notaire répond que la destruction des pièces d'une partie des dossiers a été exécutée sur les instructions de l'avocat zurichois.

A ma demande, le notaire répond que ces pièces n'étaient certes pas compromettantes, mais qu'elles pouvaient perturber d'autres arrangements en cours.

A ma demande, le notaire dit que sur le plan historique, effectivement, la présence de ces documents dans un dossier d'archives n'aurait pas perturbé le dossier...

6.- La D.E.A.

Le notaire se demande pour quelle raison Monsieur FERRAYE n'a pas davantage sollicité l'aide de la DEA qui était fort bien disposée à son égard.

7.- Le moteur.

Le notaire dit, par ailleurs, que le génial Inventeur a suivi ses conseils, et qu'il est allé négocier l'invention du moteur en Italie, et qu'il y a à nouveau perdu des plumes...

8.- Le rôle du Parquet genevois.

Le notaire dit que le Parquet a en sa possession un certain nombre de documents très importants qui permettent de confirmer la réalité du dossier tel que décrit ci-dessus.

Il y a lieu, dès lors, de faire en sorte que ces pièces soient mises à jour avec la pression éventuellement nécessaire.

9.- Nouvel entretien.

Il a été convenu que les déjeuners avec le notaire ne s'arrêteraient pas là...

Genève, le 29 septembre 1999.